

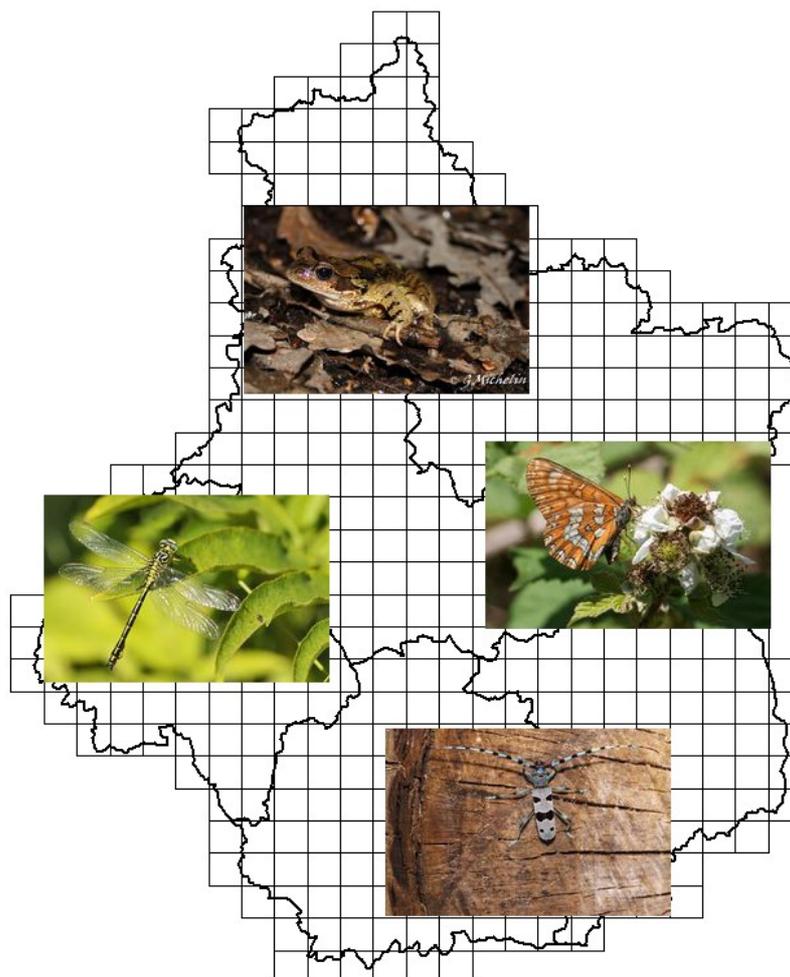


# SINP

Système d'Information  
sur la Nature et le Paysage



## Référentiel régional de données sensibles SINP Centre-Val de Loire Volet « Occurrence de taxons » (validé le 25 juin 2015 en CSRPN)



## Préambule

---

Les atteintes à la biodiversité et à la géodiversité résultent généralement d'une méconnaissance du patrimoine naturel et il est donc dans l'intérêt général de communiquer largement les informations relatives à sa localisation. Cependant, dans de rares cas encadrés par le droit de l'environnement, la diffusion de données peut engendrer des risques d'atteintes supplémentaires aux espèces, habitats ou éléments géologiques.

Le protocole national du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et la charte régionale du SINP Centre-Val de Loire, prévoient, pour cela, d'établir un référentiel régional des données sensibles, afin de pouvoir dégrader la précision géographique de la donnée dans les diffusions prévues, tout en la conservant pour les autorités publiques. L'enjeu du SINP est donc bien de disposer des données les plus précises possibles pour les usages publics (instruction de dossiers réglementaires, contrôle, etc.) mais d'en maîtriser la diffusion grand public. Un [guide technique](#) "Définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP" a été réalisé par le groupe de travail "Données sensibles", mis en place au niveau national et associant des acteurs institutionnels ou associatifs.

Le présent document a pour objet, après avoir rappelé les principaux points du guide national, de présenter la méthodologie qui a été mise en œuvre au niveau régional et la liste de données sensibles ainsi obtenue.

## Points clefs du guide technique national

---

Dans le cadre du SINP, les données sensibles sont les données répondant aux critères visés par l'article L. 124-4 du code de l'environnement, dont la consultation ou la communication porte atteinte à la protection de l'environnement auquel elles se rapportent. Les cas relatifs à une restriction de diffusion avant une publication scientifique ou les données obtenues sur des propriétés privées sans autorisation ne relèvent donc pas des "données sensibles" au titre du SINP.

Le guide national propose une terminologie, qui est reprise dans le présent document. Ces termes permettent aussi de mieux comprendre ce qu'est une donnée sensible au titre du SINP :

- **Élément potentiellement sensible** : par élément (ou objet), on désigne un taxon, un syntaxon, un type d'habitat naturel ou un élément géologique. Le terme "potentiellement" traduit le fait qu'un élément n'est pas sensible dans l'absolu mais le devient lorsqu'il est associé à la localisation, la date ou la période, le nom de l'observateur, la précision de l'observation, le stade biologique...
- **Liste d'éléments (ou objets) potentiellement sensibles** : recueil compilant les éléments potentiellement sensibles.
- **Référentiel de sensibilité** : liste des éléments (ou objets) potentiellement sensibles accompagnés de précisions sur les conditions de contexte constituant la sensibilité de la donnée.
- **Donnée sensible** : qualification d'une donnée d'observation (= 1 objet (taxon, syntaxon...) + 1 date ou période + 1 localisation + 1 ou n observateurs) qui

concerne un élément potentiellement sensible (figurant dans la liste) observé dans un contexte précis qui correspond aux critères de sensibilité indiqués dans le référentiel de sensibilité.

Dans le cadre du SINP, ce n'est donc pas une espèce qui est sensible mais bien une donnée d'observation de cette espèce, dans un contexte défini.

Afin d'illustrer ce point, le guide propose un exemple : *“la Cigogne noire est une espèce potentiellement sensible en France. Une donnée d'observation de cette espèce “lac du Der, 1956” n'est pas une donnée sensible. En revanche, une donnée de nidification datant de la veille, précise à 20 m près, est une donnée sensible”*.

L'idée était donc bien de concevoir, au niveau régional (point d'entrée à privilégier pour le SINP) une liste de taxons ou syntaxons potentiellement sensibles accompagnés des conditions de contexte pour lesquelles les données d'occurrence sont sensibles.

Pour qu'un élément puisse être considéré comme potentiellement sensible, il faut qu'il réponde **simultanément aux trois critères suivants** (détaillés ici pour les espèces mais les mêmes critères sont détaillés dans le guide national pour les habitats naturels ou les sites géologiques) :

- **risque d'atteinte volontaire** : l'élément est sujet à atteinte directe de type prélèvement ou dérangement (nutrition, chasse, pêche, photographie...) ? Y-a-t-il des cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations ?
- **sensibilité intrinsèque de l'élément** : l'espèce est inscrite sur une liste rouge régionale en catégorie VU, EN, CR ; l'espèce est considérée comme très rare au niveau régional (faible effectif ou surtout très peu de stations) ; l'espèce est fragile par sa démographie faible ; élément non menacé, mais son milieu ou la communauté d'espèces dont il est caractéristique est très sensible.
- **effet de la diffusion** : il s'agit ici de savoir si la disponibilité de l'information augmente le risque d'atteinte à l'espèce. L'information de localisation est-elle déjà disponible de façon simple ? L'espèce est-elle facilement trouvable ou accessible sur le terrain pour un observateur connaissant la biologie de l'espèce ?

Une fois qu'un élément est considéré comme potentiellement sensible, le guide national préconise de définir des éléments complémentaires et contextuels, relatifs à la donnée d'observation cette fois-ci :

- **grain spatial limite de sensibilité** : à partir de quelle échelle la donnée est-elle sensible (à définir pour chaque espèce potentiellement sensible) : commune / maille 10 × 10km / zonage connu (ZNIEFF, Natura 2000...) / département pour les plus sensibles.
- **périmètre géographique de la sensibilité** : entité administrative ou biogéographique de sensibilité (espèce sensible dans un territoire spécifique). Peut aussi concerner uniquement les nouvelles localités.
- **durée temporelle de sensibilité après la date d'observation** : combien de temps la donnée d'observation reste-t-elle sensible (fonction de la biologie des taxons) ?
- **autres informations constituant la sensibilité** : il peut s'agir, par exemple, d'information sur le statut biologique précisé dans la donnée d'observation (colonie de reproduction, frayère, nidification...)

Au niveau de la plate-forme SINP Centre-Val de Loire, la donnée est alors qualifiée de sensible ou non selon les codes présentés ci-dessous. La donnée garde cette qualification dans tout son cheminement dans le SINP.

Codage sensibilité	Niveau de diffusion autorisé (= niveau de floutage)
4	Aucune diffusion (cas exceptionnels)
3	<b>Département</b> uniquement
2	Département et <b>maille 10 × 10 km</b>
1	Département, maille, <b>commune, espace, ZNIEFF (si l'espace ou la ZNIEFF englobe la commune)</b>
0	Précision maximale telle que saisie ( <b>non sensible</b> ). <b>Statut par défaut</b>

## Méthodologie mise en place pour le SINP Centre-Val de Loire

---

Afin d'établir un référentiel régional des données sensibles pour le SINP, les travaux se sont déroulés en plusieurs étapes :

- Établissement d'une liste des taxons a priori concernés : cette liste a été établie à partir des taxons déjà définis comme potentiellement sensibles au niveau national et d'espèces pressenties comme pouvant être potentiellement sensibles en région Centre-Val de Loire. Un tableau, basé sur la liste fournie au niveau national, a été constitué permettant pour chaque espèce pré-ciblée de répondre aux critères et de compléter les conditions de sensibilités.

**Juillet 2014**

- À partir de cette liste, recueil, auprès des acteurs locaux (membres du comité ORB/SINP via les têtes de réseaux SINP, membres du CSRPN) d'autres taxons a priori concernés qui n'étaient pas présents dans la première liste (dires d'experts). Des justifications devaient, dans la mesure du possible, être apportées pour chaque taxon ajouté (au regard des trois critères). Cette phase était aussi le moment de recueillir des éléments pour les taxons listés dans la première étape afin de confirmer ou infirmer les taxons présents (critères à compléter).

**Février 2015**

- Passage de chaque taxon par le filtre des trois critères pour aboutir à la liste des éléments potentiellement sensibles et validation de cette liste par le CSRPN.

**Validation du CSRPN le 28 avril 2015**

- Pour chaque élément potentiellement sensible, définition des éléments complémentaires contextuels, attribution du codage de la sensibilité et validation de l'ensemble en CSRPN.

**Validation finale du CSRPN du 25 juin 2015**

Les membres du CSRPN et les réseaux du SINP ont été associés à chaque étape de la démarche via les têtes de réseaux (CBNBP pour la flore ; FNE Centre-Val de Loire, CEN Centre-Val de Loire et Fédération régionale des chasseurs pour la faune).

## Liste de données sensibles du SINP Centre-Val de Loire

---

La méthodologie mise en place a permis d'aboutir à une liste de 29 taxons potentiellement sensibles pour lesquels les conditions de sensibilité des données ont été ensuite analysées.

<b>Flore :</b>	<b>Codage sensibilité</b>
- Arnica des montagnes ( <i>Arnica montana</i> ).....	1
- Lis martagon ( <i>Lilium martagon</i> ).....	1
- Pivoine mâle ( <i>Paeonia mascula</i> ).....	1
<b>Faune :</b>	
• Crustacés	
- Écrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ).....	1
• Insectes	
- Azuré des mouillères ( <i>Maculinea alcon alcon</i> ).....	1
- Azuré de la Sanguisorbe ( <i>Maculinea teleius</i> ).....	1
• Poissons	
- Saumon atlantique ( <i>Salmo salar</i> ).....	1
• Amphibiens	
- Pélobate brun ( <i>Pelobates fuscus</i> ).....	2
• Oiseaux	
- Aigle botté ( <i>Hieraaetus pennatus</i> ).....	1
- Autour des Palombes ( <i>Accipiter gentilis</i> ).....	1
- Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ).....	1
- Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ).....	1
- Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ).....	1
- Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> ).....	2
- Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ).....	1
- Pygargue à queue blanche ( <i>Haliaeetus albicilla</i> ).....	1
• Mammifères	
- Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastellus barbastellus</i> ).....	1
- Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> ).....	1
- Murin d'Alcathoe ( <i>Myotis alcathoe</i> ).....	1
- Murin de Brandt ( <i>Myotis brandtii</i> ).....	1
- Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentonii</i> ).....	1
- Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> ).....	1
- Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> ).....	1
- Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> ).....	1

- Oreillard roux ( <i>Plecotus auritus</i> ).....	1
- Oreillard gris ( <i>Plecotus austriacus</i> ).....	1
- Grand rhinolophe ( <i>Rinolophus ferrumequinum</i> ).....	1
- Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> ).....	1
- Rhinolophe euryale ( <i>Rhinolophus euryale</i> ).....	1

Cette liste est aussi disponible sous forme de tableur pour être plus facilement exploitable :

[http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/xls/liste\\_Region\\_Centre\\_donnees\\_sensibles\\_validee\\_cle21ab54.xls](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/xls/liste_Region_Centre_donnees_sensibles_validee_cle21ab54.xls)